

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS

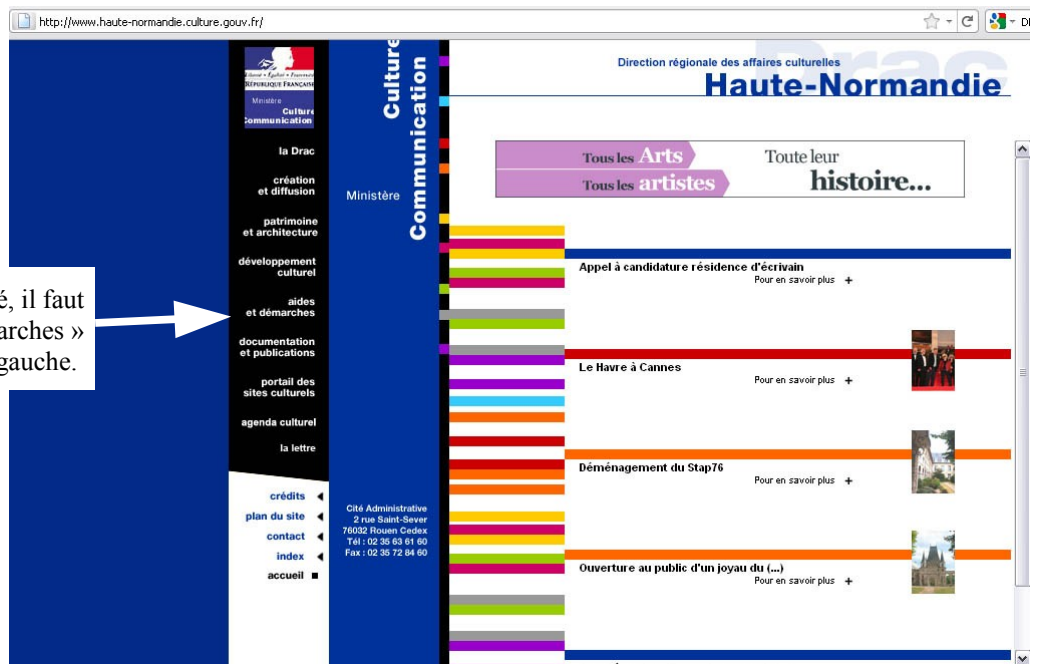
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Haute-Normandie)
Information n°08 – 27 juillet 2012 - France POULAIN

Avoir accès aux Essentiels sur internet

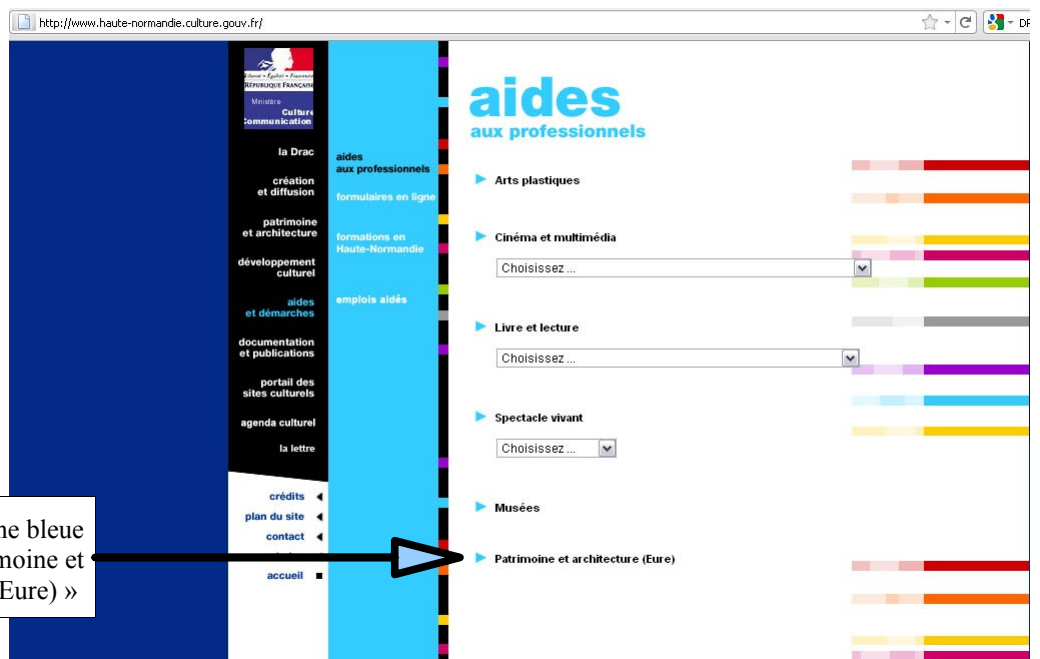
Les fiches « Les Essentiels » sont accessibles et mises en ligne sur le site internet de la DRAC Haute-Normandie. La présente fiche a pour objectif de vous en faciliter l'accès.

Vous devez taper l'adresse suivante : <http://www.haute-normandie.culture.gouv.fr/>

Une fois le site affiché, il faut cliquer sur « Aides et démarches » dans la colonne noire à gauche.



Puis cliquer sur la flèche bleue pale devant « Patrimoine et Architecture (Eure) »



http://www.haute-normandie.culture.gouv.fr/

Le Service territorial de l'architecture et du patrimoine dans l'Eure

Ce service instruit environ **5 000 dossiers** de toutes natures (permis de construire, permis de démolir, déclaration de travaux, lignes électriques, infrastructures routières, avis sur travaux sur le patrimoine protégé ou non protégé, etc...). Il gère notamment : les abords des **489 monuments protégés** du département, **242 sites** (classés et inscrits) et **5 zones de protection** du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). L'architecte des bâtiments de France est conservateur de **6 monuments historiques appartenant à l'Etat** : cathédrale d'Evreux, château de Gaillon, château Gaillard aux Andelys, prieuré de Beaumont-le-Roger, Abbaye du Bec-Hellouin, pyramide d'Epieds. Il est maître d'œuvre des travaux d'entretien portant sur ces monuments. Il exerce des missions en matière de **promotion d'un urbanisme de qualité** et de préservation des **espaces**, en participant notamment à l'élaboration des documents d'urbanisme, des documents d'urbanisme.

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 9h à 12h et de 14h à 17h. Permanence téléphonique du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Les demandeurs sont reçus uniquement sur rendez-vous. Le **Stap de l'Eure se situe dans les locaux de la Préfecture de l'Eure au 3ème étage, bureau 301. L'accès à la Préfecture étant contrôlé, il faut se présenter à l'interphone situé sur le palier du 3ème étage ou se faire annoncer au rez-de-chaussée à l'accueil de la Préfecture. Il n'est pas possible de recevoir le public en dehors des horaires officiels d'ouverture de la Préfecture.**

Service territorial de l'architecture et du patrimoine
Préfecture de l'Eure
Boulevard Georges Chauvin
27022 Evreux Cedex
tél : 02 32 78 26 27
sdap.eure@culture.gouv.fr

Fiches "les essentiels"

Cliquez sur le nom de la fiche pour l'afficher.
Les fiches sans lien sont en cours de constitution.

Informations pratiques :

- Le Stap de l'Eure : horaires, plan d'accès
- Le Stap de l'Eure : ses missions
- Les rendez-vous avec l'ABF : comment les préparer
- Comment analyser son environnement
- Avoir un projet « extraordinaire »
- Faire appel à un architecte
- Les ensembles paysagers de l'Eure

Vous pouvez accéder à l'ensemble des fiches mises en ligne qui sont classées en trois catégories : connaissance, conseil et information

Connaissance

- 1/01 - le département de l'Eure (en cours)
- 1/02 - les ensembles paysagers de l'Eure
- 1/03 - les monuments historiques classés appartenant à l'Etat (en cours)
- 1/04 - le Bec Hellouin (en cours)
- 1/05 - le Bec Hellouin : historique exhaustif (en cours)
- 1/06 - la Cathédrale d'Evreux (en cours)
- 1/07 - la Cathédrale d'Evreux : historique exhaustif (en cours)
- 1/08 - Château Gaillard (en cours)
- 1/09 - Château Gaillard : historique exhaustif (en cours)
- 1/10 - le Château de Gaillon
- 1/11 - le Château de Gaillon : historique exhaustif
- 1/12 - le Prieuré de Beaumont-le-Roger (en cours)
- 1/13 - le Prieuré de Beaumont-le-Roger : historique exhaustif (en cours)
- 1/14 - la Pyramide d'Epieds (en cours)
- 1/15 - la Pyramide d'Epieds : historique exhaustif (en cours)
- 1/16 - la merrule
- 1/17 - les cupules sur les églises de l'Eure
- 1/18 - les clous de dévotion sur les églises de l'Eure
- 1/19 - l'essentage dans l'Eure
- 1/20 - la toiture traditionnelle dans l'Eure

Conseils

- 2/01 - les généralités (en cours)
- 2/02 - la volumétrie du bâti traditionnel de l'Eure
- 2/03 - l'implantation sur une parcelle (en cours)
- 2/04 - les façades : murs et matériaux
- 2/05 - teintes et couleurs
- 2/06 - les couvertures
- 2/07 - les menuiseries
- 2/08 - les clôtures
- 2/09 - les extensions et vérandas
- 2/10 - les piscines
- 2/11 - les abris de jardin et garages en bois
- 2/12 - les panneaux photovoltaïques
- 2/13 - les bâtiments agricoles
- 2/14 - la construction à pan de bois
- 2/15 - la rénovation, réhabilitation, isolation (en cours)
- 2/16 - les plantations
- 2/17 - parlons couleur, parlons RAL
- 2/18 - recommandations Bec Hellouin (en cours)
- 2/19 - recommandations Marais Vernier (en cours)
- 2/20 - recommandations Chaise Dieu du Theil (en cours)
- 2/21 - la composition d'une enseigne
- 2/22 - façade et couleur pastel
- 2/23 - du bon usage de la couleur verte
- 2/24 - la couleur de la tuile dans l'Eure

Information pratique

- 3/01 - le STAP de l'Eure : horaires, plan d'accès...
- 3/02 - le STAP de l'Eure : ses missions
- 3/03 - les rendez-vous avec l'ABF : comment les préparer
- 3/04 - comment analyser son environnement
- 3/05 - les protections patrimoniales dans l'Eure
- 3/06 - faire appel à un architecte
- 3/07 - faire appel à un architecte du patrimoine (interne)
- 3/08 - avoir accès aux Essentiels sur internet
- 3/09 - utiliser Cartélie
- 3/10 - les demandes d'information par internet (interne)
- 3/11 - les fiches conseils de l'Eure
- 3/12 - l'instruction des actes d'urbanisme dans l'Eure : bilan 2011
- 3/13 - les Ateliers du Patrimoine de l'Eure
- 3/14 - abords, covisibilité, avis conforme et avis simple de l'ABF
- 3/15 - les périmètres de protection modifiés dans l'Eure : quelle politique ?
- 3/16 - site inscrit, site classé
- 3/17 - PC ou AT pour monument historique selon la nature des travaux
- 3/18 - le passage en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
- 3/19 - les aides possibles pour réaliser des travaux sur monuments historiques (en cours)
- 3/20 - le plan simple de gestion
- 3/21 - l'instruction des demandes de permis de construire
- 3/22 - l'envoi des avis (interne)
- 3/23 - l'entretien des monuments en bon père de famille
- 3/24 - les chantiers sur monument historique d'Etat (interne)
- 3/25 - les aides potentielles de protection du patrimoine
- 3/26 - la gestion des dossiers pendant l'instruction (interne)
- 3/27 - les notes de l'Institut Canadien de Conservation
- 3/28 - la gestion des monuments historiques (en cours)
- 3/29 - la protection du Trésor de la Cathédrale d'Evreux (interne)
- 3/30 - le plan de circulation de la Cathédrale d'Evreux
- 3/31 - le plan de sécurité de la Cathédrale d'Evreux
- 3/32 - le plan de visite du Château de Gaillon (interne)
- 3/33 - la gestion de l'alarme du Château de Gaillon (interne)
- 3/34 - Église, commune et clergé
- 3/35 - l'organisation des concerts dans les églises
- 3/36 - les Établissements Receiving du Public
- 3/37 - les ERP et le risque incendie
- 3/38 - les ERP, le risque incendie et le contrôle des règles
- 3/39 - les églises et la descente de charges
- 3/40 - les églises et la pénétration de l'eau
- 3/41 - l'analyse des cimetières
- 3/42 - chaux et ciment, à ne pas confondre
- 3/43 - l'arrivée d'un nouvel agent (interne)
- 3/44 - la gestion des cimetières

Vous pourrez en descendant en bas de la page et en tapant sur « pour en savoir plus – cartographie des périmètres de protection » accéder à la liste :

- des plans pdf des différents périmètres de protection de l'Eure,
- des sites classés et inscrits (site internet DREAL)
- des monuments de l'Eure.